

	<b>EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE BORDEAUX METROPOLE</b>	<i>Délibération</i>
	<b>Séance publique du 27 novembre 2020</b>	<b>N° 2020-417</b>

Convocation du 20 novembre 2020

Aujourd'hui vendredi 27 novembre 2020 à 09h30 le Conseil de Bordeaux Métropole s'est réuni, dans la Salle du Conseil sous la présidence de Monsieur Alain ANZIANI, Président de Bordeaux Métropole.

**ETAIENT PRESENTS :**

M. Alain ANZIANI, M. Pierre HURMIC, Mme Christine BOST, M. Clément ROSSIGNOL-PUECH, M. Stéphane DELPEYRAT, M. Patrick LABESSE, Mme Véronique FERREIRA, M. Alain GARNIER, M. Jean TOUZEAU, M. Bernard-Louis BLANC, M. Jean-François EGRON, Mme Sylvie CASSOU-SCHOTTE, Mme Brigitte TERRAZA, Mme Claudine BICHET, M. Jean-Jacques PUYOBRAU, Mme Claude MELLIER, Mme Brigitte BLOCH, Mme Béatrice DE FRANÇOIS, Mme Céline PAPIN, Mme Andréa KISS, M. Patrick PAPADATO, Mme Delphine JAMET, M. Maxime GHESQUIERE, Mme Marie-Claude NOEL, M. Nordine GUENDEZ, Mme Isabelle RAMI, M. Dominique ALCALA, M. Patrick BOBET, Mme Christine BONNEFOY, Mme Pascale BOUSQUET-PITT, Mme Fatiha BOZDAG, M. Alain CAZABONNE, M. Olivier CAZAUX, M. Thomas CAZENAVE, M. Gérard CHAUSSET, M. Max COLES, Mme Typhaine CORNACCHIARI, M. Didier CUGY, Mme Laure CURVALE, M. Christophe DUPRAT, M. Olivier ESCOTS, Mme Anne FAHMY, M. Bruno FARENIAUX, M. Nicolas FLORIAN, Mme Fabienne HELBIG, M. Michel LABARDIN, M. Jacques MANGON, M. Thierry MILLET, M. Fabrice MORETTI, M. Pierre De Gaétan N'JIKAM MOULIOM, M. Jérôme PESKINA, M. Stéphane PFEIFFER, M. Michel POIGNONEC, M. Franck RAYNAL, Mme Marie RECALDE, M. Fabien ROBERT, M. Sébastien SAINT-PASTEUR, M. Emmanuel SALLABERRY, M. Kévin SUBRENAT, M. Serge TOURNERIE, Mme Agnès VERSEPUY.

**EXCUSE(S) AYANT DONNE PROCURATION:**

M. Alexandre RUBIO à M. Jean-François EGRON  
Mme Emmanuelle AJON à Mme Christine BOST  
Mme Josiane ZAMBON à Mme Véronique FERREIRA  
Mme Géraldine AMOUROUX à M. Pierre De Gaétan N'JIKAM MOULIOM  
Mme Stéphanie ANFRAY à Mme Typhaine CORNACCHIARI  
M. Christian BAGATE à M. Fabrice MORETTI  
Mme Amandine BETES à M. Serge TOURNERIE  
Mme Simone BONORON à M. Emmanuel SALLABERRY  
Mme Myriam BRET à M. Jean TOUZEAU  
Mme Pascale BRU à M. Stéphane DELPEYRAT  
Mme Camille CHOPLIN à M. Pierre HURMIC  
Mme Nathalie DELATTRE à M. Nicolas FLORIAN  
Mme Eve DEMANGE à M. Patrick PAPADATO  
Mme Fabienne DUMAS à M. Patrick BOBET  
M. Jean-Claude FEUGAS à M. Olivier ESCOTS  
M. Guillaume GARRIGUES à M. Alain CAZABONNE  
Mme Anne-Eugénie GASPARD à M. Gérard CHAUSSET  
M. Frédéric GIRO à Mme Brigitte TERRAZA  
M. Stéphane GOMOT à M. Stéphane PFEIFFER  
M. Laurent GUILLEMIN à Mme Laure CURVALE  
M. Radouane-Cyrille JABER à Mme Isabelle RAMI  
Mme Sylvie JUQUIN à M. Patrick LABESSE  
Mme Sylvie JUSTOME à Mme Claudine BICHET  
Mme Nathalie LACUEY à M. Jean-Jacques PUYOBRAU  
M. Gwénaél LAMARQUE à M. Christophe DUPRAT  
Mme Fannie LE BOULANGER à Mme Céline PAPIN  
Mme Harmonie LECERF à M. Pierre HURMIC  
Mme Anne LEPINE à M. Alain GARNIER  
Mme Zeineb LOUNICI à M. Franck RAYNAL  
M. Guillaume MARI à M. Didier CUGY  
M. Stéphane MARI à Mme Anne FAHMY  
M. Baptiste MAURIN à Mme Pascale BOUSQUET-PITT  
Mme Eva MILLIER à M. Franck RAYNAL  
M. Marc MORISSET à M. Maxime GHESQUIERE  
M. Patrick PUJOL à M. Michel POIGNONEC  
M. Benoît RAUTUREAU à Mme Fatiha BOZDAG  
M. Bastien RIVIERES à Mme Sylvie CASSOU-SCHOTTE  
Mme Karine ROUX-LABAT à M. Michel LABARDIN  
Mme Nadia SAADI à Mme Delphine JAMET  
Mme Béatrice SABOURET à M. Nicolas FLORIAN  
M. Thierry TRIJOLET à Mme Marie RECALDE  
M. Jean-Marie TROUCHE à M. Michel LABARDIN

**EXCUSE(S) :**

M. Philippe POUTOU.

**PROCURATION(S) EN COURS DE SEANCE :**

M. Clément ROSSIGNOL-PUECH à Mme Céline PAPIN à partir de 13h40  
M. Patrick LABESSE à Mme Laure CURVALE à partir de 17h20  
M. Bernard Louis BLANC à Mme Brigitte BLOCH à partir de 16h00  
M. Nordine GUENDEZ à M. Serge TOURNERIE à partir de 17h15  
Mme Pascale BOUSQUET-PITT à M. Bruno FARENIAUX à partir de 16h45  
M. Olivier CAZAUX à M. Maxime GHESQUIERE à partir de 17h20  
M. Thomas CAZENAVE à Mme Fabienne HELBIG à partir de 15h00  
M. Alain CAZABONNE à M. Fabien ROBERT à partir de 15h40  
M. Guillaume GARRIGUES à M. Fabien ROBERT à partir de 15h40  
Mme Zeineb LOUNICI à M. Jérôme PESKINA à partir de 15h40  
M. Bastien MAURIN à M. Bruno FARENIAUX à partir de 16h45  
M. Thierry MILLET à M. Pierre de Gaétan N'JIKAM MOULION à partir de 17h20  
Mme Eva MILLIER à M. Jérôme PESKINA à partir de 15h40  
M. Franck RAYNAL à Mme Fatiha BOZDAG à partir de 15h40  
Mme Agnès VERSEPUY à M. Jacques MANGON à partir de 15h40

**EXCUSE(S) EN COURS DE SEANCE :**

**LA SEANCE EST OUVERTE**

	<b>Conseil du 27 novembre 2020</b>	<i><b>Délibération</b></i>
	Direction circulation et stationnement  <b>Mission stationnement / Nouveaux usages de l'automobile / Logistique</b>	<i><b>N° 2020-417</b></i>

---

**Convention financière Autoroute du Sud de la France / Bordeaux Métropole sur création d'aires de covoiturage à Ambarès et Ambès-Saint-Vincent-de-Paul - Décision - Autorisation**

---

Monsieur Clément ROSSIGNOL-PUECH présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs,

Le covoiturage constitue une réponse aux enjeux de mobilité de notre agglomération. Bordeaux Métropole intervient depuis plus de 10 ans en matière de création d'aires de covoiturage, de voies réservées, de communication et d'incitation via les plans de mobilités en entreprises. Bien que l'essentiel des flux automobiles à capter se situent en extérieur de l'agglomération, des réflexions avaient été engagées avec les gestionnaires des grandes infrastructures autoroutières pour identifier les potentiels de rabattement au droit des échangeurs situés à l'entrée Nord de la Métropole. Les études engagées par la société Autoroute du Sud de la France (ASF) ont mis en évidence un potentiel sur les échangeurs 41 et 42 au niveau d'Ambès et d'Ambarès sur un secteur soumis à de fortes saturations en heure de pointe.

Le projet s'inscrit dans le cadre du programme de réalisation de parkings de covoiturage prévu par le Contrat de Plan signé par l'État, le 21 novembre 2018 qui invite ASF à conclure des conventions avec les collectivités territoriales concernées. L'opération consiste en la réalisation de deux parkings de covoiturage à Ambarès, sur l'échangeur n°42 de l'autoroute A10 et à Ambès – Saint-Vincent-de-Paul, sur l'échangeur n°41.

La présente convention a pour objet de définir les engagements de Bordeaux Métropole et ASF en ce qui concerne les modalités de financement, de construction, d'entretien et d'exploitation des parkings de covoiturage situés sur le domaine public autoroutier concédé.

La société ASF assure la maîtrise d'ouvrage de la totalité des travaux et notamment la gestion administrative de cette opération. La construction, l'entretien et l'exploitation de l'autoroute A10 étant concédés à la société ASF, les parkings de covoiturage créés étant situés sur le domaine public autoroutier, ils seront intégrés à l'infrastructure autoroutière, et entreront dans l'assiette de la concession. ASF en assure l'exploitation, l'entretien et la maintenance.

L'aménagement consiste en :

- une plate-forme et des chaussées (parking proprement dit et voiries d'accès), dimensionnées pour un trafic de type véhicule léger,
- l'assainissement de la plate-forme et des voiries,
- la signalisation horizontale et verticale (y compris rabattement),
- un cheminement matérialisé pour les piétons,
- un portique adapté au gabarit des véhicules légers en entrée et sortie de site,
- une ou plusieurs poubelles,
- un système d'éclairage public,

- un abri d'attente,
- une clôture.

Bordeaux Métropole a souhaité la réalisation d'aménagements complémentaires aux aménagements de base :

- 6 à 8 Fourreaux " bornes électriques doubles" en attente, pour équiper à terme 16 places du parking,
- 5 Arceaux vélos (10 places) avec fourreaux en attente à chaque arceau (futurs vélos à assistance électrique).

Le parking d'Ambarès, actuellement utilisé en dépôt de matériaux, situé à l'angle de l'avenue de l'entre deux mers et du chemin de la Hourcade comprendra 70 places de stationnement destinées à recevoir des véhicules légers.

Le parking d'Ambes – Saint-Vincent-de-Paul, actuellement en espace non aménagé, se situera sous le viaduc de la Dordogne et disposera d'une capacité de 40 places destinées à recevoir des véhicules légers.

Le coût d'investissement de l'opération est estimé à 827 200 € HT aux conditions économiques actualisées de 2020 (indice arrêté au 15/10/2020 : valeur du dernier indice connu de juillet 2020). En effet, les coûts présentés en annexes correspondent aux valeurs à la date de lancement des études en 2016 dans la convention et à février 2020 dans l'avant-projet.

Les aménagements complémentaires demandés par Bordeaux Métropole sont pris en charge à 100% par notre établissement.

Le financement de l'opération est assuré, d'une part, par les compensations tarifaires prévues dans le dix-septième avenant de la concession ASF et dans le Contrat de Plan, à hauteur de 70 % du coût d'investissement et, d'autre part, par le versement par Bordeaux Métropole d'une participation financière globale et forfaitaire, à hauteur de 30 % du coût d'investissement.

Coûts actualisés à octobre 2020 en €					
Aires covoiturage	Coût estimatif HT	70% HT ASF	30% HT Métropole	Compléments Métropole	Total Métropole HT
Ambarès, 70 places	497 000 €	347 900 €	149 100 €	5100€	154 200 €
St Vincent de Paul, 40 places	320 000 €	224 000 €	96 000 €	5100€	101 100€
<b>Total</b>	<b>827 200 €</b>	<b>571 900 €</b>	<b>245 100 €</b>	10 200€	255 300€

30% de la part métropole sera à verser à la signature de la convention. Le solde sera attribué à la mise en service de l'aménagement. Cette participation revêt le caractère de subvention d'investissement et n'est donc pas soumise à la TVA. Elle est à charge de Bordeaux Métropole en totalité.

**Ceci étant exposé, il vous est demandé, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir si tel est votre avis adopter les termes de la délibération suivante :**

### **Le Conseil de Bordeaux Métropole**

**VU** le Code général des collectivités territoriales et notamment son article L.5217-2,

**VU** le décret n°2018-959 du 6 novembre 2018 approuvant le dix-septième avenant à la convention passée entre l'Etat et ASF pour la concession de la construction, de l'entretien et de l'exploitation d'autoroutes et au cahier des charges annexé à cette convention,

**VU** le dix-septième avenant à la convention passée entre l'État et ASF pour la concession de la construction, de l'entretien et de l'exploitation d'autoroutes et au cahier des charges annexé à cette convention, ci-après désigné sous le vocable le « Dix-septième avenant »,

**VU** le contrat de plan 2017-2021 conclu entre l'État et ASF en date du 21 novembre 2018, ci-après désigné sous le vocable le « Contrat de Plan »,

**ENTENDU** le rapport de présentation

**CONSIDERANT** les enjeux de covoiturage, les études engagées par ASF sur le potentiel et la faisabilité d'aires de covoiturage et la politique de mobilité de Bordeaux Métropole,

### **DECIDE**

**Article 1** : d'attribuer une participation financière globale de 255 300€ HT en faveur de la société ASF pour la création de deux aires de covoiturage sur Ambès et Ambarès, décomposée comme suit :

Coûts actualisés à octobre 2020 en €					
Aires covoiturage	Coût estimatif HT	70% HT ASF	30% HT Métropole	Compléments Métropole	Total Métropole HT
Ambarès, 70 places	497 000 €	347 900 €	149 100 €	5100€	154 200 €
St Vincent de Paul, 40 places	320 000 €	224 000 €	96 000 €	5100€	101 100€
<b>Total</b>	<b>827 200 €</b>	<b>571 900 €</b>	<b>245 100 €</b>	10 200€	255 300€

**Article 2** : d'autoriser, Monsieur le Président de Bordeaux Métropole à signer les conventions ci-annexées ainsi que leurs annexes et tout acte afférent, précisant les conditions des subventions accordées,

**Article 3** : d'imputer la dépense correspondante sur le budget principal, au chapitre 204, article 2324, fonction 844 des exercices budgétaires correspondants.

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.

Fait et délibéré au siège de Bordeaux Métropole le 27 novembre 2020

<b>REÇU EN PRÉFECTURE LE :</b> <b>2 DÉCEMBRE 2020</b>	Pour expédition conforme, le Vice-président,  Monsieur Clément ROSSIGNOL-PUECH
<b>PUBLIÉ LE :</b> <b>2 DÉCEMBRE 2020</b>	